

Délibération

Du Comité Syndical

Du 17 mars 2017

RAPPORTEUR : Pierre-Henri DUMONT, Vice-Président

**TITRE : Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Calaisis.
Avis du SyMPaC.**

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 10 mai 2016, un Plan de Prévention des Risques Littoraux a été prescrit sur les communes de Calais, Coquelles, Marck et Sangatte.

Le projet a été établi en concertation avec les collectivités concernées.

Par courrier en date du 25 novembre 2016, reçu le 25 janvier 2017, Madame la Préfète du Pas-de-Calais a transmis le projet de PPRL à la consultation des Personnes Publiques, conformément à l'article R 562-7 du Code de l'Environnement.

Le dossier comprend :

- une note de présentation ;
- le bilan de la concertation ;
- le règlement ;
- les cartographies d'aléas, d'enjeux, de zonages réglementaires et des cotes de référence.

A l'issue de la consultation, le dossier sera soumis à enquête publique. Après son approbation, le PPRL constituera une servitude d'utilité publique qui s'imposera aux documents et à la gestion des actes d'urbanisme.

Compte-tenu de la nature du risque et des enjeux, le PPRL s'avère être un outil adapté pour gérer et aménager le littoral en prenant en compte le risque.

Par conséquent, je vous propose d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques littoraux du Calaisis.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 mars 2017
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 23 mars 2017

Le Président du SyMPaC

Olivier MAJEWICZ

PAYS DU CALAISIS



COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2017

Le dix-sept mars de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 1^{er} mars 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Clotilde BEAUFILS, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE (pouvoir M. DUMONT), MM. Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, M. Julien RENAULT (pouvoir M. MAJEWICZ) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Etaient absents :

M. Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**) ;
M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;
M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).